

AUTORISATION DE CESSION D'ARME.

L'Administrateur Territorial de... *Kigali*

Vu l'article 6 de l'ordonnance du Gouverneur Général en date du 1 août 1915;

Vu la délégation donnée par l'article premier de l'ordonnance du Gouverneur Général du

30 mai 1931;

AUTORISE:

M. *M. Janssens* à *Rubungu*

à acquies. M. *Mestouille*

11

en *revolver FN. cal. 9. mm R.V. 220.*

pourqu'il de la inscrip.

à l'effet de la partie de port d'armes n° *28* du *8.1.38*

à *Kigali* le *8-1-1938*

v.
Ray

